

LE 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **mardi 7 septembre 2021**, à **20 h**.

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères: Donald Manconi, Clark Shaw, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière Sarah Channell, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2021-09-254

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

CONSIDÉRANT l'ajout du sujet suivant au point varia :

- Conservation du lot 5 676 204 pour fin de parc;
- Approbation de la politique de remboursement des frais de non-résidents pour activités culturelles, sportives et de loisirs non offertes aux résidents du Canton de Gore;
- Dépôt et approbation de la liste des documents à détruire et à conserver;
- Appui à la demande de la MRC d'Argenteuil aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes, dans le corridor Montréal et Ottawa-Gatineau, par la rive nord (Laval, Basses-Laurentides et Outaouais).

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE

2021-09-255

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Clark Shaw
APPUYÉ PAR : le conseiller Donald Manconi
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

2021-09-256

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy
APPUYÉ PAR : le conseiller Donald Manconi
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 août 2021 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Location court terme au Lac Roger (Air B&B);
- Demande d'information concernant le terrain au coin du chemin Braemar et la route 329;
- Circulation des camions lourds sur le chemin Stephenson.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 243-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 243 POUR LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Giroux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 243-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 243 POUR LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX** ;

Le conseiller Alain Giroux dépose le projet de **RÈGLEMENT 243-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 243 POUR LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

2021-09-257 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-20 : CHEMIN DU LAC HUGHES OUEST, LOT 5 080 117

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 080 117 visant à permettre la construction d'une maison à une distance de 10 mètres d'un cours d'eau plutôt qu'à une distance de 20 mètres comme requis par la réglementation en vigueur. De plus, la demande est aussi faite pour réduire la marge frontale à 10 mètres au lieu de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin d'étudier la demande et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 4 août 2021, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas reçu de commentaire écrit concernant cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la recommandation déposée par le CCU à la suite de l'analyse du dossier ;

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 2021-20.

ADOPTÉE

2021-09-258 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-23 : 19 CHEMIN DES PIONNIERS, LOT 5 080 279

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 080 279 visant à permettre l'agrandissement d'une maison existante à 11 mètres (à son point le plus proche) d'un ruisseau intermittent plutôt que d'être à une distance de 20 mètres, comme requis par la réglementation en vigueur, ainsi que de permettre un retrait général de 15 mètres du lac, d'un autre ruisseau intermittent et de la zone humide sur la propriété au lieu de 20 mètres.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont étudié la demande et ont visité le terrain. La topographie du terrain place la maison existante au centre d'une zone humide, comme le confirment les plans présentés lors de la rencontre. Après discussion, les membres du CCU recommandent de refuser la demande de dérogation mineure, car l'octroi de la dérogation ajouterait un stress supplémentaire au milieu humide et augmenterait le caractère dérogoire du bâtiment existant (protégé par droits acquis).

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 4 août 2021, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas reçu de commentaire écrit concernant cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la recommandation déposée par le CCU à la suite de l'analyse du dossier ;

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2021-23.

ADOPTÉE

2021-09-259

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-24 : CHEMIN STEPHENSON, LOT 6 295 494

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 6 295 494 visant à permettre la construction d'une maison unifamiliale à 32,9 mètres de la ligne de propriété frontale plutôt qu'à 40 mètres, tel que requis par la réglementation en vigueur pour la zone RU-23.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont étudié la demande et conviennent que la réduction de la marge frontale à cet endroit aurait très peu d'impact sur le secteur et recommandent que la demande de dérogation mineure soit acceptée.

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 4 août 2021, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas reçu de commentaire écrit concernant cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la recommandation déposée par le CCU à la suite de l'analyse du dossier ;

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 2021-24.

ADOPTÉE

2021-09-260

AUTORISATION D'ACHAT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE DE 80 KW POUR LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire l'acquisition d'un groupe électrogène de 80 kW pour la caserne d'incendie située au 11 chemin Cambria afin d'assurer le bon fonctionnement des services de protection contre les incendies en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cet équipement est admissible au financement du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectuée par le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint recommande le groupe électrogène proposé par le Groupe Roger Faguy inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'achat d'un groupe électrogène de 80 kW, vendu par le Groupe Roger Faguy inc., pour la somme de 37 900 \$ taxes en sus ;

D'AUTORISER le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry, à signer les documents nécessaires pour l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE

2021-09-261

CONTRAT DE SERVICE 2022 – CONTRÔLEUR CANIN

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Patrouille Canine Inc. en tant que contrôleur canin pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Patrouille Canine Inc. est de continuer à agir à titre de contrôleur canin pour la municipalité au même tarif et aux mêmes conditions qu'en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail effectué par Patrouille Canine Inc. et désire continuer à faire respecter sa réglementation portant sur les animaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour le contrôle et la récupération des chiens ainsi que pour l'application de la réglementation municipale en vigueur à Patrouille Canine Inc.

D'INSCRIRE Patrouille Canine Inc. à titre d'assuré additionnel sur les assurances responsabilité de la municipalité ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer un contrat d'un an, couvrant la période entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, aux termes et aux conditions identiques à l'offre reçue en 2021 pour un montant de 21 600 \$ plus taxes applicable et payable en 12 versements égaux.

ADOPTÉE

2021-09-262

OCTROI DE CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DES FISSURES D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu, dans son budget d'entretien routier, des sommes pour la réparation et le traitement des fissures sur certains chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins ciblés en 2021 sont les chemins Scott, Chevreuil, Cascade, Tamarac, Breamar et Beattie ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 8 000 \$, taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour le traitement des fissures sur les chemins Scott, Chevreuil, Cascade, Tamarac, Breamar et Beattie à « Les entreprises du Nord ».

ADOPTÉE

2021-09-263

AUTORISATION D'UTILISER LES HEURES RÉSERVÉES À LA MUNICIPALITÉ AU DÉPARTEMENT D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ARGENTEUIL POUR LA CONCEPTION DE PLANS POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN CASCADE

CONSIDÉRANT QUE le ponceau sur le chemin Cascade doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE les eaux qui passent dans ce ponceau se retrouvent dans un cours d'eau intermittent qui fera l'objet d'un projet de restauration ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun que le changement du ponceau ainsi que le projet de restauration du projet se fassent en même temps afin de minimiser l'impact sur le cours d'eau concerné.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la MRC d'Argenteuil pour faire les plans pour le remplacement du ponceau situé sur le chemin Cascade, près du lot 5 081 061 ;

D'AUTORISER l'utilisation de la banque des heures réservées à la Municipalité du Canton de Gore auprès du département d'ingénierie pour effectuer ce mandat ;

D'AUTORISER le directeur général adjoint et le fonctionnaire désigné pour les cours d'eau, monsieur Dominique Aubry, à signer tout document nécessaire pour la réalisation de cette demande.

ADOPTÉE

2021-09-264

MANDAT À LA MRC D'ARGENTEUIL POUR FAIRE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA RESTAURATION DU COURS D'EAU SITUÉ ENTRE LES LOTS 5 081 061 ET 5 081 062

CONSIDÉRANT QUE des travaux de restauration du ruisseau intermittent entre les lots 5 081 061 et 5 081 062 sont nécessaires afin d'assurer la libre circulation des eaux de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement afin de procéder avec les travaux de restauration dudit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil possède une expertise en restauration de cours d'eau à laquelle la municipalité peut avoir accès par sa banque d'heures d'assistance professionnelle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la MRC d'Argenteuil pour formuler et déposer une demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère de l'Environnement dans le cadre du projet de restauration du cours d'eau intermittent entre les lots 5 081 061 et 5 081 062 ;

D'AUTORISER l'utilisation de la banque des heures réservées à la Municipalité du Canton de Gore pour faire la demande de CA nécessaire pour procéder aux travaux de restauration dudit cours d'eau intermittent ;

D'AUTORISER le directeur général adjoint et le fonctionnaire désigné pour les cours d'eau, monsieur Dominique Aubry, à signer tout document nécessaire pour la réalisation de cette demande.

ADOPTÉE

2021-09-265

AUTORISATION D'UTILISER LES HEURES RÉSERVÉES À LA MUNICIPALITÉ AU DÉPARTEMENT D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ARGENTEUIL POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS COMPLETS POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU COURS D'EAU ENTRE LES LOTS 5 081 061 ET 5 081 062

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été mandatée pour préparer les plans pour remplacer le ponceau du chemin Cascade qui appartient à la municipalité et dans lequel passent des eaux qui se retrouvent dans le cours d'eau intermittent entre les lots 5 081 061 et 5 081 062 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a également été mandatée pour faire la demande de certificat d'autorisation nécessaire pour restaurer le cours d'eau intermittent entre les lots mentionnés ci-haut.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la MRC d'Argenteuil pour faire les plans et devis complets, incluant l'arpentage et la surveillance des travaux, pour les travaux de restauration du cours d'eau intermittent situé entre les lots 5 081 061 et 5 081 062 ;

D'AUTORISER l'utilisation de la banque des heures réservées à la Municipalité du Canton de Gore auprès du département d'ingénierie pour effectuer ce mandat ;

D'AUTORISER le directeur général adjoint et le fonctionnaire désigné pour les cours d'eau, monsieur Dominique Aubry, à signer tout document nécessaire pour la réalisation de cette demande.

ADOPTÉE

2021-09-266

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ « MANŒUVRE », SAISONNIER, À TEMPS PLEIN POUR LE DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE — MONSIEUR PHILIPPE GERVAIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché le poste de manœuvre saisonnier pour le service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues avec les candidats qualifiés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Philippe Gervais, manœuvre (classe 2, échelon 6), poste saisonnier, temps plein, au Service des travaux publics ;

QUE la date d'embauche de monsieur Gervais est rétroactive au 30 août 2021.

ADOPTÉE

2021-09-267

AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QU'il existe présentement un programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a l'intention d'aménager pour ses citoyens, des sentiers et des sites pour la pratique d'activités physiques au parc du lac Beattie.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Gore autorise la présentation du projet d'aménagement de sentiers et de sites de pratiques d'activité physique au parc du lac Beattie au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité du Canton de Gore à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE le conseil municipal désigne Julie Boyer, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2021-09-268

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des demandes dans le cadre du règlement 239 concernant un programme d'aide financière aux associations de résidents pour le déneigement des rues privées ;

CONSIDÉRANT QUE la direction a effectué une analyse des demandes et a déposé sa recommandation aux membres du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER une aide financière pour le déneigement 2021-2022 des rues suivantes :

Nom de la Rue	Soumission pour le déneigement 2021-2022
Alouettes	3 518,23 \$
Birch (côté du 32 Birch)	3 400,96 \$
Birch Ouest	3 219,30 \$
Birch (du 47 au 57)	2 551,30 \$
Chenard	2 228,22 \$
Côteau-des-Érables	5 371,63 \$

Domaine Lakefield	65 000,00 \$
Fauvettes	2 069,55 \$
Freeman	1 650,01 \$
Hrvacic	3 495,24 \$
Irlandais	3 700,00 \$
Lac Bird et Migration	6 731,79 \$
Lac Evans	7 622,84 \$
Lac Ray Nord	4 541,51 \$
Lac Ray Sud	4 081,61 \$
Lafleur	1 545,00 \$
Loutre	1 034,78 \$
My Estate	5 863,73 \$
O'Farrell et Purdie	5 346,33 \$
Peet et Arcs	3 279,09 \$
Pointe-aux-bleuets	2 069,55 \$
Stohner	2 625,00 \$

D'AUTORISER madame Julie Boyer, directrice générale, à préparer et à signer les ententes nécessaires concernant l'aide financière octroyée par la municipalité pour le déneigement des chemins ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2021-09-269

CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de 2021 de la FQM sera tenu du jeudi 30 septembre au samedi 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun que la municipalité participe à ce congrès.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le maire, monsieur Scott Pearce, le conseiller, monsieur Alain Giroux, la directrice générale, madame Julie Boyer et le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry à participer au Congrès annuel de la FQM et que les frais d'hébergement, de déplacement ainsi que les repas soient assumés par la municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

Durant le mois, nous avons délivré 33 permis comme suit :

13 permis de renouvellement ou de nouvelle construction ;

4 permis d'installation septique ;

0 permis de lotissement ;

16 certificats d'autorisation, dont 1 pour l'abattage d'arbre résidentiel.

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'août 2021.

2021-09-270 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 7 septembre 2021 concernant les factures et les salaires payés au mois d'août 2021 et les factures à payer du mois de septembre 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les comptes et les salaires payés pour le mois d'août 2021 et les comptes à payer totalisant 357 387,56 \$ et d'en autoriser le paiement ;

QUE le rapport daté du 7 septembre 2021 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2021-09-271 CONSERVATION DU LOT 5 676 204 POUR FIN DE PARC

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 676 204 a été donné à la municipalité à titre de contribution aux fins de parc, terrains de jeux et espace ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots adjacents désire procurer le lot ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prononcer sur l'importance de conserver ce lot pour le développement des parcs.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSERVER le lot 5 676 204 à titre de terrain municipal réservé pour fins de parc en raison de son emplacement et du potentiel de développement de piste multifonctionnelle permettant un lien entre le parc Denommé et le réseau de sentiers en développement à Gore.

ADOPTÉE

2021-09-272 APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS NON OFFERTES AUX RÉSIDENTS DU CANTON DE GORE

CONSIDÉRANT la présentation aux membres du conseil de la politique de remboursement des frais de non-résidents pour activités culturelles, sportives et de loisirs non offertes aux résidents du Canton de Gore.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux
APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la politique de remboursement des frais de non-résidents pour activités culturelles, sportives et de loisirs non offertes aux résidents du Canton de Gore soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE

2021-09-273

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE ET À CONSERVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la pérennité de certains de ses documents et que d'autres peuvent être détruits après les délais précisés et acceptés par les Archives Nationales du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la destruction et à l'archivage de certains documents ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a présenté la liste des documents à détruire et à conserver aux membres du conseil de la municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER la liste des documents à détruire et à conserver datée du 7 septembre 2021 ;

D'AUTORISER la destruction des dossiers à détruire identifiés sur cette liste.

ADOPTÉE

2021-09-274

APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC D'ARGENTEUIL AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC DE RÉALISER UNE ÉTUDE COÛTS-BÉNÉFICES EXHAUSTIVE EN VUE DE RELANCER LA LIAISON FERROVIAIRE, À DES FINS DE TRANSPORT DES PERSONNES, DANS LE CORRIDOR MONTRÉAL ET OTTAWA-GATINEAU, PAR LA RIVE NORD (LAVAL, BASSES-LAURENTIDES ET OUTAOUAIS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil a unanimement adopté à sa séance ordinaire du mois d'août dernier, la résolution 21-08-270 demandant aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes, dans le corridor Montréal et Ottawa-Gatineau, par la Rive Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée par la MRC d'Argenteuil vise à rendre accessibles des services de transport ferroviaire de passagers ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux services cité ci-haut pourra réduire la congestion sur les infrastructures routières existantes de la région ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques pour les régions concernées ;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet favorise le transport durable et appuie les efforts des municipalités rurales dans le développement des réseaux de transports accessibles, efficaces et appréciés des citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Anil Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore

- appuie la résolution 21-08-270 déposée par la MRC d'Argenteuil ;
- demande aussi aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes, dans le corridor Montréal et Ottawa-Gatineau, par la rive nord.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Plainte sur le comportement et l'organisation d'une équipe de tournage inconnue au Parc Denommée en début septembre;
- Demande d'information sur le développement du réseau cellulaire dans la région;
- Demande d'information concernant le nombre de permis septiques émis pour les propriétés situées au bord de lacs;
- Installation de bornes sèches;
- Remerciements à M. Parker pour son excellent travail pour la conservation du patrimoine-bâti local.

2021-09-275

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 20 h 55.

ADOPTÉE